



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Nestlé

Question écrite n° 2445

Texte de la question

M. Patrick Malavieille attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des sites Source Perrier à Vergèze et Verrerie du Languedoc à Vauvert (Gard, deux entreprises de la société Nestlé). La stratégie de ce groupe multinational de l'agro-alimentaire porte des coups graves à notre potentiel national de ce secteur d'activité. Lionel Jospin et le Gouvernement dans toutes leurs déclarations semblent vouloir rompre avec la logique de fatalité qu'ont utilisé les gouvernements précédents pour justifier la progression de la gangrène du chômage. Au moment où l'on annonce la création de 5 000 emplois à la Poste, 2 000 à la SNCF, 40 000 dans l'éducation nationale, 35 000 dans les services publics, le groupe Nestlé veut encore sacrifier 737 emplois supplémentaires. Cela n'est pas acceptable et ne participe aucunement à l'impulsion nécessaire sur l'emploi et le développement de cette filière. Il souhaite connaître son opinion et les décisions qu'il compte engager en coopération avec le ministère de l'industrie.

Texte de la réponse

Le plan de restructuration préparé en juillet 1997 par la direction de Perrier Vittel France, filiale du groupe Nestlé, prévoyait comme l'indique l'honorable parlementaire, une forte réduction du nombre de postes de travail sur le site de Vergèze, avec pour objectif le rétablissement de la rentabilité de la source Perrier gravement affectée par la chute des ventes : 670 millions de francs de pertes cumulées depuis 1994 - 116 millions en 1997. Ainsi 300 postes devaient être supprimés à l'unité d'embouteillage et 80 à la Verrerie du Languedoc, tandis que l'externalisation de certaines activités devait conduire à une réduction de 357 postes. Après les arrêts du tribunal d'instance de Nîmes de février 1998 et de la cour d'appel en mai, la direction de Vittel a dû renoncer à son projet de sous-traitance de certaines activités. Dans le même temps, elle faisait connaître sa volonté de dénoncer l'accord d'entreprise de mai 1995 qui prévoyait une négociation avec les partenaires sociaux sur tout projet portant sur l'avenir du site pour se rapprocher des conditions prévues par la convention collective nationale des eaux embouteillées. Après trois mois de négociations, un accord a été entériné par le comité d'établissement de source Perrier, le 12 octobre. L'accord se traduit par un plan social fondé sur le volontariat, étalé sur trois ans. Il prévoit notamment : la suppression de 340 emplois équivalents temps plein, l'externalisation de la fabrication des palettes et le reclassement en interne des salariés concernés, l'extension du mi-temps volontaire, la possibilité pour les salariés âgés de 52 à 54 ans et acceptant dès aujourd'hui un mi-temps, de bénéficier d'une dispense d'activité à partir de 55 ans, et l'ouverture d'une négociation pour l'application du volet défensif de la loi du 13 juin 1998. Cet accord met fin à un an de conflit.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Malavieille](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2445

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 1997, page 2682
Réponse publiée le : 18 janvier 1999, page 315